

PRAYERS

Mr. Gauthier, from the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders presented the Ninth Report of the Committee, which is as follows:

Pursuant to its Order of Reference of Monday, May 31, 1982, your Committee has considered the petition of J. Paul Robert of the City of Ste-Adèle, in the Province of Quebec, praying for the passage of an Act to revive and to provide for the continuance of E.G. Klein Limited, filed after the time limit specified under Standing Order 90, together with the Two Hundred and Forty-Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon, presented to the House on Thursday, May 20, 1982.

The Parliamentary Agent stated that the delay beyond the time specified by Standing Order 90 was occasioned, in part, by factors beyond the control of the petitioners. Nevertheless, he stated that it is important that the proposed legislation be allowed to proceed during the present session of Parliament. He therefore respectfully asked that this petition be received.

After hearing the reasons given for the late filing of this petition, your Committee recommends that Standing Order 90 be suspended in relation thereto, and that this petition be received. The consequent charges as provided for by Standing Order 91 (3) (a) and (c) amount to \$300.

The petition referred to above, together with the Two Hundred and Forty-Fourth Report of the Clerk of Petitions, are returned herewith.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 5*) is tabled.

(The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report are recorded as Appendix No. 154 to the Journals).

Mr. Gauthier, from the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders, presented the Tenth Report of the Committee, which is as follows:

Pursuant to its Order of Reference of Monday, June 7, 1982, your Committee has considered the petition of Cliff Blackmur, of the City of Saskatoon, and Robert K. Coulling, of the City of Regina, both in the Province of Saskatchewan; praying for the passage of an Act to amend the Act of incorporation of The Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada for the purpose of effecting certain technical changes in the constitution of the society, filed after the time limit specified under Standing Order 90, together with the Two Hundred and Sixtieth Report of the Clerk of Petitions thereon, presented to the House on Friday, June 4, 1982.

The Parliamentary Agent stated that the delay beyond the time specified by Standing Order 90 was occasioned, in part, by factors beyond the control of the petitioners. Nevertheless, he stated that it is important that the proposed legislation be

PRIÈRE

M. Gauthier, du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 31 mai 1982, votre Comité a étudié la pétition de J. Paul Robert de la ville de Ste-Adèle, dans la province de Québec, qui sollicite l'adoption d'une loi reconstituant et prévoyant la prorogation de la société E.G. Klein Limited, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le deux cent quarante-quatrième rapport du greffier des pétitions, présenté à la Chambre le jeudi 20 mai 1982.

L'Agent parlementaire a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie à des facteurs indépendants de la volonté du pétitionnaire. Néanmoins, il a déclaré qu'il est important que le projet de loi soit considéré au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, votre Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300.

La pétition susmentionnée et le deux cent quarante-quatrième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 5*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 154 aux Journaux).

M. Gauthier, du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 7 juin 1982, votre Comité a étudié la pétition de Cliff Blackmur, de la ville de Saskatoon et Robert K. Coulling, de la ville de Regina, dans la province de Saskatchewan; qui sollicitent l'adoption d'une loi modifiant la loi constitutive de La grande loge de l'Ordre bénévole et protecteur des Élus du Dominion du Canada afin d'apporter certains changements de forme à la constitution de la société, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le deux cent soixantième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le vendredi 4 juin 1982.

L'Agent parlementaire a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie à des facteurs indépendants de la volonté du pétitionnaire. Néanmoins, il a déclaré qu'il est important que le projet